



Département de la GIRONDE

Arrondissement de Blaye

MAIRIE

de

CUBZAC LES PONTS

33240 CUBZAC LES PONTS

Téléphone : 05 57 43 02 11

Télécopte : 05 57 43 92 47

Email : mairie@cubzaclesponts.fr

Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Conseil municipal du 24 septembre 2019

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix neuf, le vingt quatre septembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le douze du mois de septembre et deux mille dix neuf

Présent(s) : Alain TABONE - Nadia BRIDOUX-MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT – Cyril CHERIGNY - Denis RICHARD - Jean-Paul SCHAUS – Josiane DESTOUESSE - Anna SANTONJA - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Gilles THIBAUD procuration à Alain TABONE
Sandra BERTHOLON FOUGERE procuration à Jean-Roger THUILLIAS
Maribel ROBERT SOARES procuration à Denis RICHARD
Gérard BAGANUD procuration à Corinne JEANDONNET

Absent(s) excusé(s) : Gilles THIBAUD – Sandra BERTHOLON FOUGERE – Maribel ROBERT SOARES – Gérard BAGNAUD

Absent(s) non excusé(s) : Daniel CHAUVIGNAT – Cécilia MARQUE

Le secrétariat a été assuré par : Monsieur Cyril CHERIGNY

La séance est ouverte à 18h00,

Election du Secrétaire de séance :

Monsieur Cyril CHERIGNY est déclaré Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire,

Décès de l'ancien Président du Conseil Départemental Philippe Madrelle qui a toujours accompagné cette commune, et cela également avec l'ancien Maire et plusieurs membres de ce conseil. Il a toujours été à notre côté et engagé pour les communes rurales afin de donner des moyens comme avec le FDAEC par exemple. Une carrière de 50 ans d'homme politique où il a su accompagner le développement de ces communes. **[Une minute de silence est observée par le Conseil municipal]**

Point sur le mouvement social au niveau du Personnel. Aujourd'hui il y a un mouvement social et là n'est pas mon propos d'aller à l'encontre du droit de grève. Avec 11 agents en « grève », il est difficile de coordonner une action de communication au dernier moment le vendredi en fin d'après-midi. Remerciement à Sylvie pour son investissement. Cela n'est pas agréable, mais nous avons été informé entre 16h et 16h30 le vendredi et le lundi matin nous étions toujours en train de régler les derniers points comme le transport.

Concernant la SEA Le Boyrie, nous avons convenu de mettre à disposition un terrain communal pour accéder à la demande mais la période était trop courte jusqu'à mars.

A l'initiative de Mme la Député et de la Conseillère régionale, il va être organisé une « Rencontre formation et emploi » au champ de Foire. Pourquoi ce titre ? Sur ce territoire, après la fermeture de l'usine Ford de Blanquefort, il y a 44 personnes qui faisaient partie de l'entreprise. Les 4 Cdc sont partie prenantes à divers degrés mais la CDC du Grand Cubzaguais l'est à part entière.

Il en va de même pour le SCOT. En effet, la CDC du Grand Cubzaguais organise une après-midi de travail sur la commune.

Concernant le problème de formation, la centrale nucléaire du blayais va lancer un plan sur 10 ans (opération décennal et de grand carénage). C'est plusieurs emplois (1000 annoncés) qui vont être créés. Le but de la réunion était de savoir comment les entreprises locales peuvent être privilégiées dans le cadre de cette opération. Dans la ZAC, après les 2 premières tranches, une 3^{ème} tranche vient d'ouvrir avec 7 magasins qui créent 25 emplois. Pour l'autre partie qui sera industriel, les travaux démarrent.

La dissolution du Pays de la Haute Gironde interviendra au 31/12/2019. Les travaux de la MSAP sont en retard à cause de problématiques de chantier. Pôle emploi a confirmé sa présence sur le territoire avec des conseillers physiquement sur place.

Ce matin a été acté, l'entreprise qui aura la gestion de la nouvelle piscine. Ces dossiers avancent néanmoins mais sont des opérations longues.

L'ordre du jour est alors abordé.

Approbation du PV du Conseil du 27 août 2019

Adopté à l'unanimité

1. Commission Finances :

- ~~N°2019-72 : Décision Modificative n°3 – Budget Principal~~ **ANNULÉE**

- N°2019-72 : Modification des tarifs des salles municipales

Salle Municipale	Arrhes	Tarifs
Location week-end et assimilés (habitant et association de la commune)	120,00€	400,00€
Location week-end (habitant hors commune)	225,00€	750,00€
Location week-end et assimilés - Association Hors commune	135,00€	450,00€
Location 1 jour - Petite Salle de réunion	15,00€	50,00€
Salle du Port	Arrhes	Tarifs
Location 1 jour (associations, entreprises et institutions)	30,00€	100,00€
Location week-end et assimilés (habitant et association de la commune)	60,00€	200,00€
Location week-end et assimilés (habitant hors commune)	90,00€	300,00€
Location mensuelle association	X	200,00€
Salle de Motricité	Arrhes	Tarifs
Location mensuelle association	X	90,00€
Caution		
Salle du Port		500,00€
Salle municipale		1.000,00€
Salle de Motricité		250,00€

• N°2019-75 : Création de poste d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe – Avancement

- **DECIDE** de la suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial, à temps complet, échelle C1 de rémunération pour une durée hebdomadaire de 32/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **DECIDE** de la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, échelle C2 de rémunération pour une durée hebdomadaire de 32/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **DIT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont ouverts.

Adopté à l'unanimité

• N°2019-76 : Création de poste d'ATSEM Principal de 1^{ère} classe – Avancement

- **DECIDE** de la suppression d'un emploi d'ATSEM principal de 2^{ème} classe, à temps complet, échelle C2 de rémunération pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **DECIDE** de la création d'un emploi d'ATSEM principal de 1^{ère} classe, à temps complet, échelle C3 de rémunération pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **DIT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont ouverts.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses / parole aux Adjoints

Cyril CHERIGNY, Adjoint délégué :

Pour le CMJ, les projets vont reprendre. Merci au Maire de les avoir invités à l'inauguration de la garderie. Les sujets environnementaux vont être regardés comme la biodiversité. Souhait de refaire une matinée nettoyage de la commune, voir des plantations d'arbres. Seront également à voir les actions avec les partenaires : CCAS, Téléthon.

Nadia BRIDOUX MICHEL, 2^{ème} Ajointe :

La rentrée a été faite avec 325 enfants dont 280 enfants à la cantine.

Du pain bio est servi à la cantine depuis la semaine dernière dans l'esprit d'apporter de la qualité et de continuer à mettre en place les circuits courts.

Les enfants vont aller à la piscine d'Ambares et Lagrave à partir de fin septembre. Les transports Prévost ont été sélectionnés pour un coût de rotation de 80,00€, pour 28 en tout. Les tarifs de la piscine seront également à rajouter.

- **FIXE** les tarifs des salles municipales comme énoncés au 1^{er} septembre 2019,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour modifier en conséquence les documents nécessaires à la location des différentes salles municipales.

Josiane Destouesse : Personne ne loue la salle un jour ?

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • N°2019-73 : Subvention exceptionnelle à l'OMSSCA |
|--|

L'article L.2131-11 du code général des collectivités territoriales dispose que **“sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires”**. Par conséquent, *en tant que membre de l'association faisant l'objet de la présente délibération les Conseillers municipaux suivants ne prennent pas part au débat et au vote :*

- Gérard BAGNAUD : Président
- Corinne JEANDONNET : Vice-présidente
- Cyril CHERIGNY : Trésorier
- Josiane DESTOUESSE : Trésorière Adjointe

Le quorum est atteint avec 10 conseillers présents pour le vote de cette délibération.

- **ACCORDE** à l'OMSSCA une subvention exceptionnelle d'un montant total de 625,73€ euros pour le remboursement des frais engagés dans l'organisation de la fête locale,
- **DIT** que cette dépense sera imputée au chapitre 6574,
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité

2. Commission Personnel :

Francine GROLHIER a fait part de son souhait de partir à la retraite fin 2019. Il faut donc la remplacer. Une personne va être recrutée, avec des diplômes dans la thématique. Je souhaitais que ce soit un spécialiste pour que l'Adjoint soit un peu décharger. Cette personne devrait être dans la collectivité au 4 novembre 2019. Des avantages au sein de la commune ont fait la différence. On est une petite collectivité et c'est une chance. Cette personne souhaitait trouver une collectivité à taille humaine.

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • N°2019-74 : Création de poste d'Adjoint technique Principal de 2^{ème} classe – Avancement |
|--|

- **DECIDE** de la suppression d'un emploi d'Adjoint technique territorial, à temps complet, échelle C1 de rémunération pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **DECIDE** de la création d'un emploi d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe, à temps complet, échelle C2 de rémunération pour une durée hebdomadaire de 35/35^{ème} à compter du 1^{er} octobre 2019,
- **DIT** que l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément au statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
- **DIT** de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité, **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, sont ouverts.

Adopté à l'unanimité

L'ALSH de la CdC où l'on se contente de mettre à disposition les locaux. Ce dispositif a permis d'augmenter à 3 agents le temps de travail mais également de rendre un service de proximité à nos concitoyens. C'est une expérimentation avec plus de 90% enfants de la commune.

Réunion d'accueil en primaire pour la présentation de l'école. Le 11 octobre il y aura l'élection des parents d'élève. Le premier Conseil d'école sera en novembre.

Exercice de sécurité effectué également.

Commande de tables, chaises et casiers supplémentaires après l'augmentation des effectifs et le prêt par une commune voisine.

La garderie le personnel en est très contente. C'est 40m² d'accueil en plus. Malfaçons cependant au niveau du sol qui sera à refaire. Le goûter est maintenu dans les mêmes conditions. D'autres communes copiant le fonctionnement.

Jean-Pierre PRAT, 4^{ème} Adjoint :

Formation sur la gestion et la législation du cimetière qui a permis d'apprendre. Plusieurs informations vont nous permettre d'ajuster les choses. Pour le deuxième point, une bonne partie des travaux routiers sont en cours.

Monsieur Jean-Pierre CLAVEREAU est propriétaire d'une pièce de vigne. L'activité allant cesser, un petit lotissement va voir le jour.

Vincent, 3^{ème} Adjoint :

Sur le SMICVAL, le Conseil s'était engagé dans la charte Zéro Waste, demain les subventions seront votées.

Subvention qui va se monter à 1€ par habitant.

Courrier du SMICVAL qui lance un plan de lutte contre les dépôts sauvages avec un fonds dédié aux communes, ainsi que plusieurs outils.

Pour l'achat de gobelets et de gourdes, récolte d'information avant de réunir la commission.

Pour information, j'ai pris date avec le SDEEG qui va venir présenter les bornes électriques, l'éclairage public, mais également les aides sur l'entretien du patrimoine et le PLU.

Pas avancé sur le sujet de poubelle trieuse dans la salle municipale.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h25, le 24 septembre 2019.

Cyril CHERIGNY

Secrétaire de Séance



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Chérigny', written over a faint circular stamp that matches the official seal of the municipality.

